

L'OBSERVATOIRE

DE L'EMPLOI DES GE DU SECTEUR DU SPORT EN RÉGION OCCITANIE



2022

SOMMAIRE

P5

Avant-propos

LES GE « SPORT » EN RÉGION OCCITANIE EN 2021

P7

PARTIE 1 *Panorama Général*

I - Nombre de GE « sport » en activité en région Occitanie	P-7
II - L'emploi dans les GE « sport » de la Région Occitanie en 2021	P-9
III - Qualification des emplois en GE « sport » par département	P-11
IV - Quelle part pour l'emploi des GE « sport » au sein de l'ensemble GE d'Occitanie ?	P-14
V - Evolution du nombre d'emplois en GE « sport » depuis 2017	P-15
VI - Ancienneté des salariés en Groupement d'Employeurs « sport »	P-16
VII - Les métiers privilégiés par les Groupements d'Employeurs « sport »	P-16
VIII - Pratiques de mise à disposition	P-18

P19

PARTIE 2 *Typologie des Groupements d'Employeurs « sport »*

I - Répartition des emplois par secteur d'activité	P-20
II - Classification des Groupements d'Employeurs « sport » de la Région	P-22
III - Répartition géographique des Groupements d'Employeurs « sport »	P-24
IV - Zone d'action des GE « sports » départementaux et régionaux	P-25
V - Synthèse des typologies des GE « sport » de la Région	P-26
VI - Nombre d'utilisateurs : de grandes disparités selon le type de GE	P-30
VII - Gestion et animation des GE « sport » de la Région	P-30
VIII - Les GE « sport » de la Région : Quelle longévité ?	P-31

P33

ANNEXES



AVANT PROPOS

Le CRGE Occitanie, en collaboration étroite avec ses partenaires de l'emploi (URSSAF Midi-Pyrénées et Languedoc-Roussillon, Pôle Emploi, CRESS Occitanie), suit l'évolution et la structuration de l'Emploi en groupements d'employeurs en région.

L'objectif de ce travail est de réaliser à la fois un **panorama de l'activité des GE «Sport» de la région** et d'étudier l'évolution des fonctionnements RH de l'outil GE sur la Région Occitanie.

Il existe trois grandes catégories de GE :

- Ceux relevant du **régime général (URSSAF)** dont les adhérents peuvent être des associations (**GE non-marchands**) ou des entreprises (**GE Marchands**). Les collectivités peuvent également adhérer à ces GE.
- Ceux relevant du **régime agricole (MSA)**, les GE agricoles.
- Ceux relevant du **secteur de l'insertion et de la qualification (GEIQ)**, gérés par la Fédération Nationale des GEIQ.

***GE SPORT** = GE qui ont choisi la convention collective du sport et dont l'activité de MAD d'emplois dits « sportifs » est majoritaire.

****MAD** = mis à disposition.

La création de ce rapport est issue d'un travail collaboratif avec l'URSSAF dont la méthodologie est expliquée en Annexe 1.

Les données de ce rapport proviennent ainsi de 2 sources d'information :

Les données collectées par les URSSAF Languedoc-Roussillon et Midi-Pyrénées à partir du code APE 7830Z : Mise à disposition de ressources humaines

Les données collectées au quotidien par le CRGE Occitanie et à partir du recensement annuel (tout code APE confondu).

Note spécifique département du Lot: Il existe dans le Lot 5 GE mais nous n'avons

pu obtenir les données emploi que d'un seul d'entre eux. Les données et graphiques présentés dans ce rapport ne reflètent donc pas la réalité de l'importance de ce département dans l'emploi des GE « sport » de la Région.

RAPPEL : QU'EST-CE QU'UN GROUPEMENT D'EMPLOYEURS ?

Un GE est une association loi 1901 dont l'objet est la mise à disposition de salariés à ses adhérents au prorata de leurs besoins en emploi à temps partiel ou saisonniers.

Le GE est régi par une convention collective, il est créé et structuré par ses adhérents (entreprises, associations, collectivités) qui en sont utilisateurs.

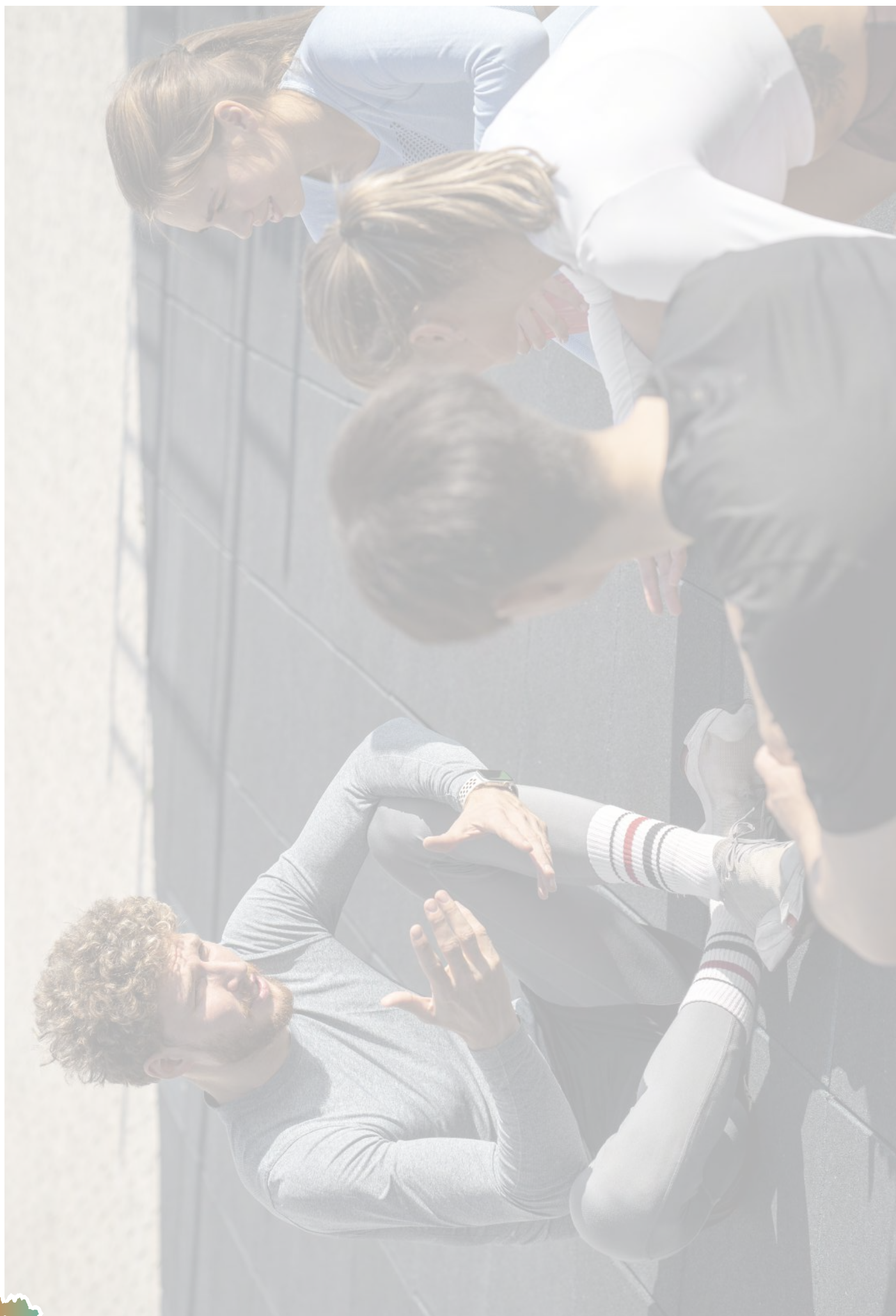
Chaque adhérent bénéficie des compétences d'un(e) salarié(e) qu'il mutualise avec d'autres grâce au GE, de manière à créer des emplois temps plein par ce cumul des besoins à temps partiels ou saisonniers.

CES DIFFÉRENTS ÉLÉMENTS NOUS ONT PERMIS D'ESTIMER LE NOMBRE DE GROUPEMENTS D'EMPLOYEURS «SPORT*» DE LA RÉGION EN 2021 À :

731 SALARIÉS MAD**

POUR

49 GE

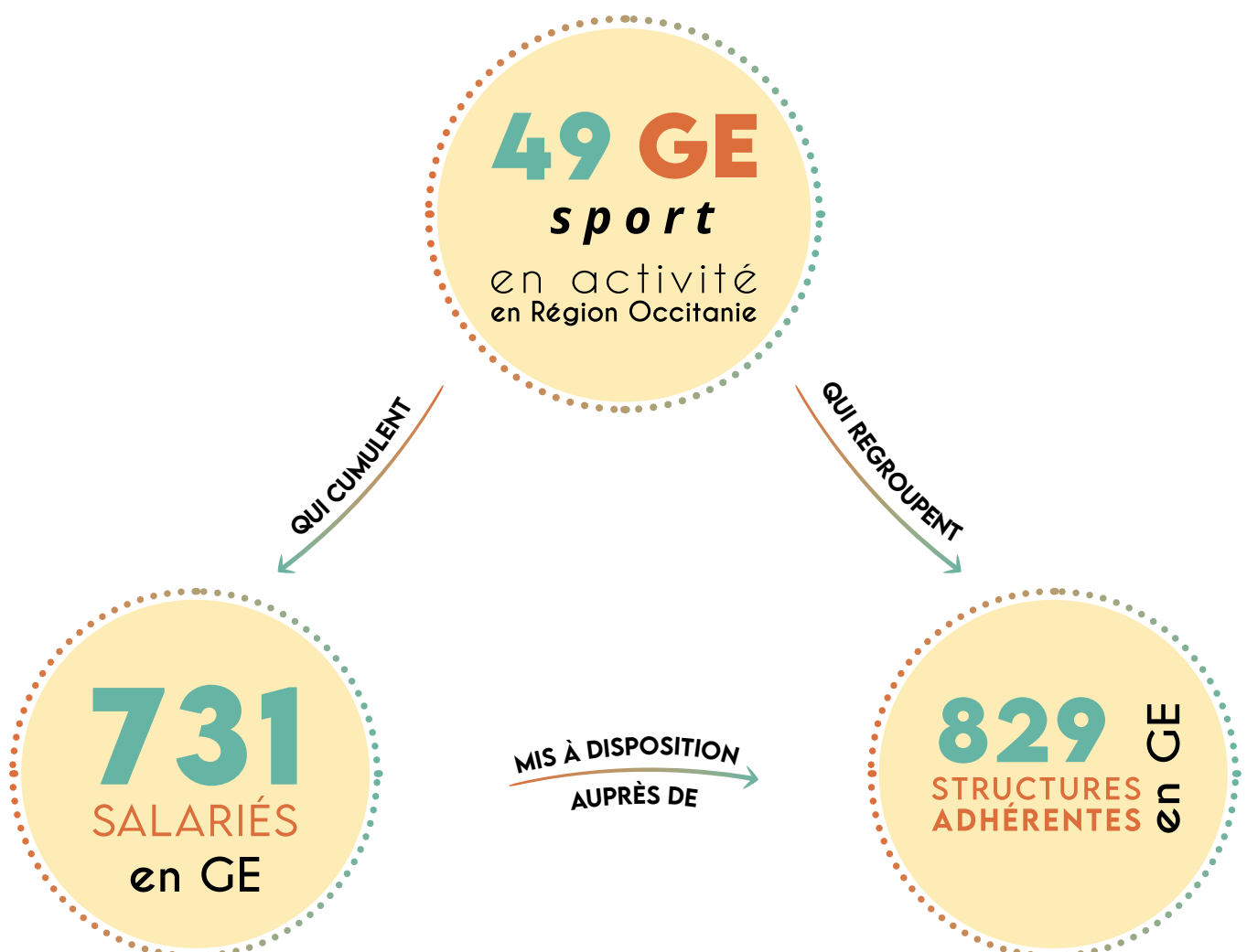


LES GROUPEMENTS D'EMPLOYEURS «SPORT» EN RÉGION OCCITANIE EN 2021

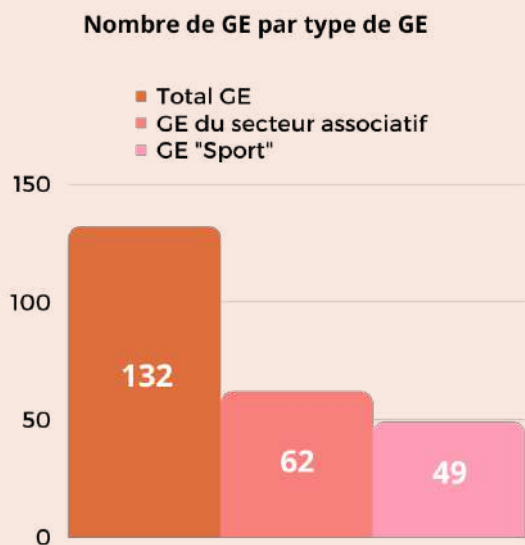
PARTIE 1 : PANORAMA GÉNÉRAL

I - NOMBRE DE GE « SPORT » EN ACTIVITÉ EN RÉGION OCCITANIE

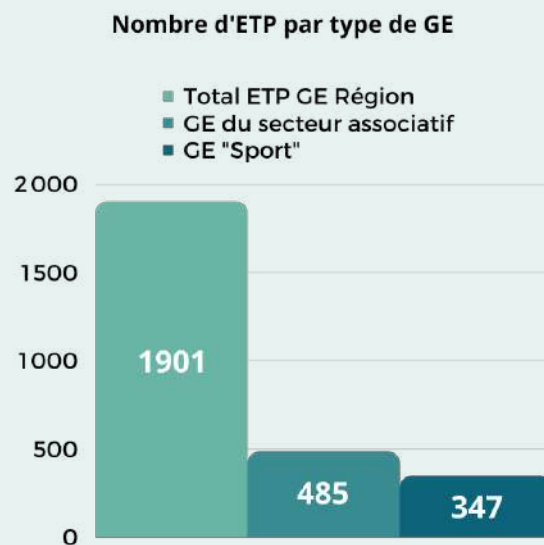
On dénombre en région Occitanie en 2021 :



Les GE « sport » regroupent **plus d'un tiers des 132 GE de la Région** et presque 80 % des GE non-marchands.



Les GE « sports » emploient **18 % des ETP** des GE de la Région et **72 % de ceux des GE non-marchands**.

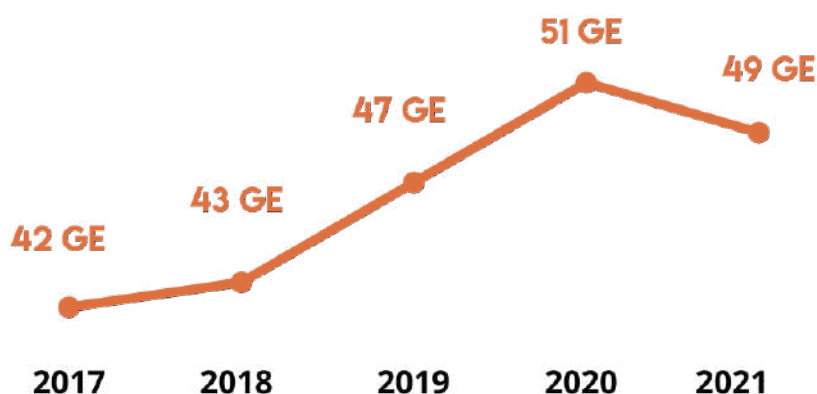


Les GE « sport » se sont **fortement développés entre 2018 et 2020** où leur nombre a augmenté de 21 %.

En 2021, on observe la **création de deux nouveaux GE** (*sport boules et judo*), et 4 micro-GE ont arrêté leur activité en 2020.

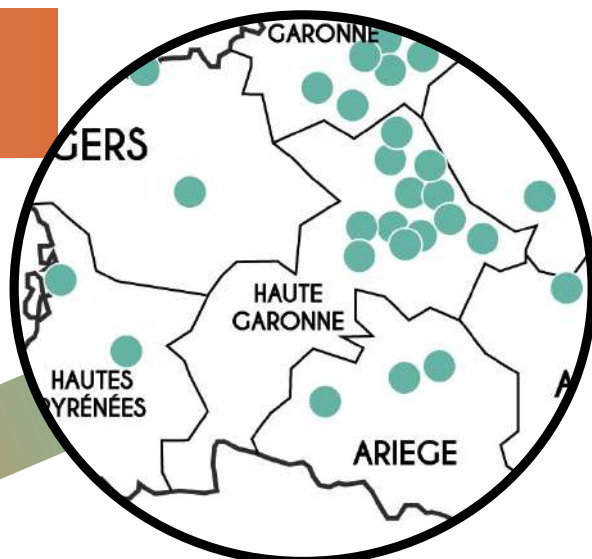
Le chapitre VIII « Les GE « sport » de la Région : Quelle longévité ? » de ce rapport est consacré à ce sujet.

Evolution du nombre de GE "sport" depuis 2017

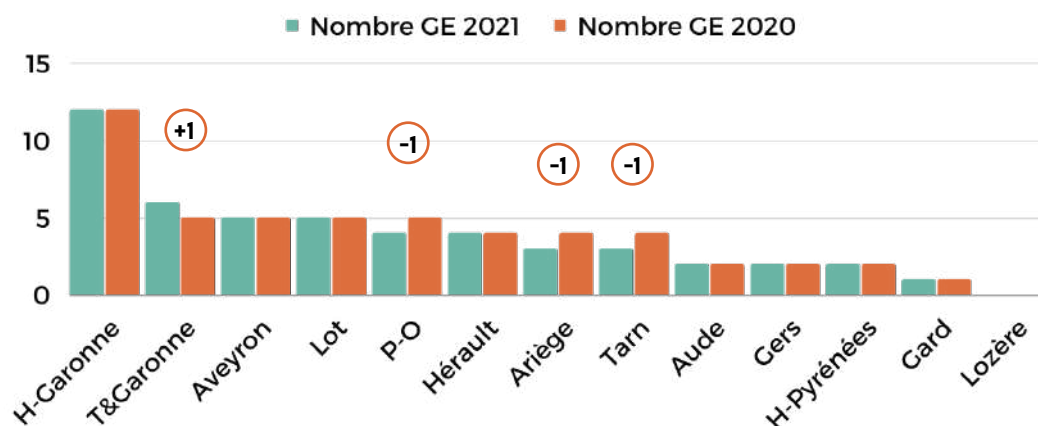


LES GE « SPORT » EN RÉGION OCCITANIE UNE RÉPARTITION DÉPARTEMENTALE VARIÉE

En 2021, la Haute-Garonne est le département comptant le plus de GE « sport ». Ce département concentre en effet ¼ des GE sportifs de la Région.



Evolution 2020-2021 du nombre de GE "sport" par département



L'action de l'ex CRGE associatif centrée sur le développement de GE non-marchands et notamment de GE « sport » sur ce territoire depuis plusieurs années explique le nombre important de GE sur ce département.

A l'opposé, seul le département de la Lozère n'en compte aucun.

II - L'EMPLOI DANS LES GE « SPORT » DE LA RÉGION OCCITANIE EN 2021.

Le Groupement d'Employeurs est un dispositif qui favorise la création d'emploi autour de la mutualisation. Cet outil d'appui à l'emploi a ses propres caractéristiques qui peuvent différer de celles des méthodes d'emplois « classiques » (emploi en direct). Dans les paragraphes suivants, nous chercherons à évaluer quantitativement et qualitativement les différentes composantes liées à l'emploi dans les GE « sport » de la Région.

N.B.

La notion de création d'emplois durables et de qualité d'emploi est au cœur des actions menées par le CRGE Occitanie depuis sa création. Selon sa charte qualité de l'emploi, construite avec les partenaires sociaux et l'ARACT et intégrant des indicateurs définis par la DREETS, le CRGE Occitanie définit une catégorie d'emplois durables correspondant aux emplois en CDI et aux contrats en alternance (apprentissage et professionnalisation).

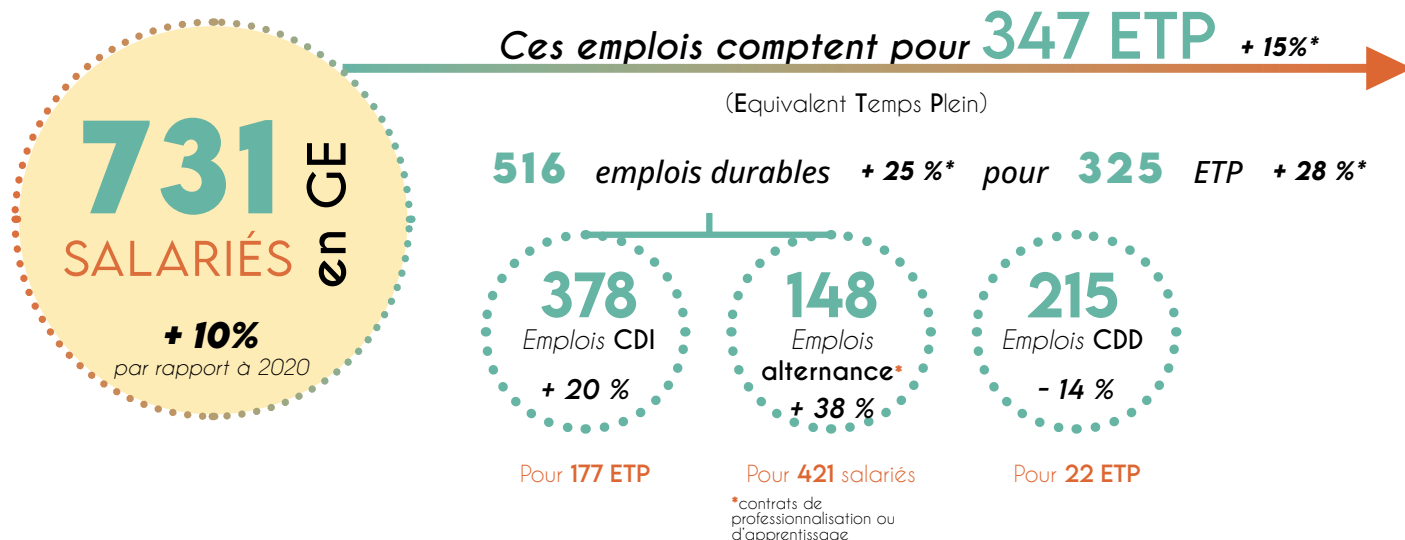
Plus généralement, il promeut la qualité d'emploi au regard des critères de pérennité d'emploi (emplois durables) et des conditions de travail (non-discrimination, condition de travail, QHSE¹, ...).

Cette qualité d'emploi est également défendue par la Région Occitanie et les collectivités dans le cadre de leur politique d'aide en faveur des GE.

¹ Qualité Hygiène Sécurité Environnement



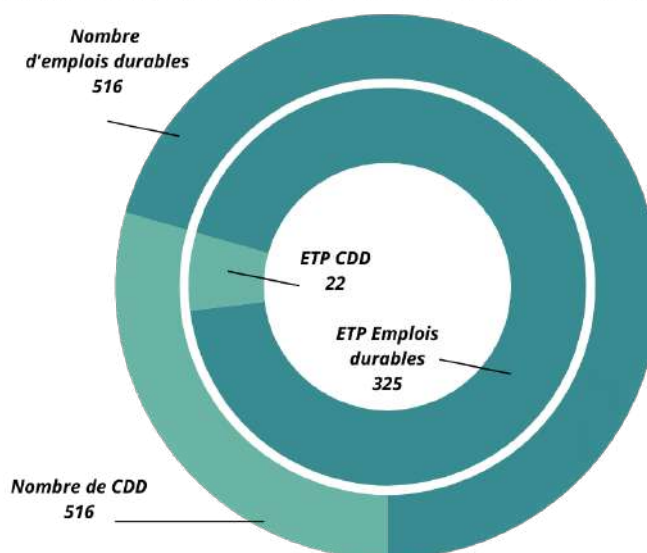
EN 2021 L'EMPLOI EN GE «SPORT» EN RÉGION OCCITANIE, C'EST :



Par rapport à l'ensemble des GE de la Région et aux GE non-marchands, ces 731 emplois représentent :

- **16 %** des emplois et **18 %** des ETP de tous les GE de la Région et **35 %** des emplois durables (30 % des ETP).
- plus de **70 %** des emplois et ETP des GE non-marchands et près de **80 %** des emplois durables.

Nombre d'emplois et d'ETP dans les GE "sport" par type de contrats



Au sein des GE « sports », les emplois durables représentent 70 % du nombre total d'emplois et 94 % du nombre total d'ETP ! Les emplois en CDI sont en moyenne à mi-temps, alors que les emplois en CDD ne représentent que 30 % du total des emplois, avec une moyenne de 3.6 heures par semaine par poste.

Par rapport à l'année précédente, 2020, les nombres d'emplois et d'ETP en CDI ont augmentés de 20 % alors que les CDD sont en recul (-14 % en nombre et -54 % en ETP). Les emplois en alternance ont augmenté de 38 % par rapport à 2020.

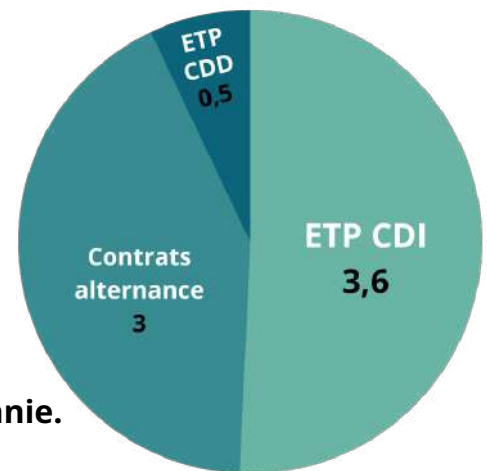
La sortie de la crise sanitaire en 2021 peut expliquer cette augmentation des emplois en CDI. En effet, cela montre une reprise d'activité des associations sportives qui avaient fortement été impactées par la crise en 2020 (avec une baisse des emplois en CDI cette année-là de 20 % (ETP + nombre)).

LE GE « SPORT » MOYEN EN 2021 :

En 2021, un Groupement d'Employeurs « sport » de la région représente en moyenne :

15 salariés mād

CDI : 8 salariés pour 3,6 etp
 ALTERNANCE : 3 salariés
 CDD : 4 salariés pour 0,5 etp



Cependant, il existe une grande diversité de GE en Occitanie.

Pour exemples :

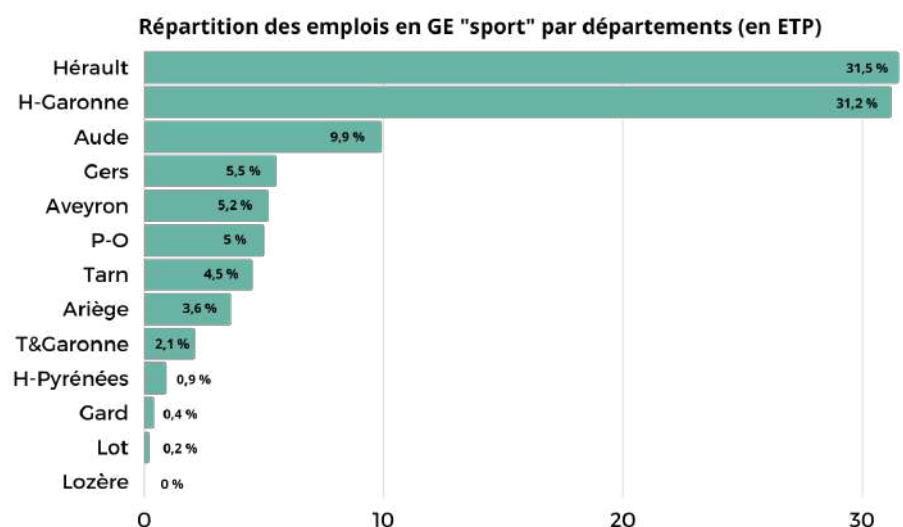
- En Haute-Garonne, le GE « Occitanie Handball » emploie : 38 salariés dont 11 en CDI, 26 apprentis et 1 en CDD mis à disposition de 25 adhérents.
- Dans le Tarn-et-Garonne, le GE « Tennis 82 » emploie : 2 CDI à temps plein mis à disposition de 3 adhérents.

III – QUALIFICATION DES EMPLOIS EN GE «SPORT» PAR DÉPARTEMENT : UNE RÉPARTITION INÉGALE SUR LE TERRITOIRE RÉGIONAL

Les emplois des GE « sport » de la Région sont concentrés sur 2 départements : **la Haute-Garonne et l'Hérault** (plus de 60 % des emplois en GE « sport » de la Région en nombre d'emplois et en ETP).

Ces chiffres peuvent être expliqués :

- d'une part par la présence sur ces territoires des sièges des ligues Régionales de différents sports (*judo, handball, escalade*) ayant impulsé la création de GE mono-sport à vocation régionale et domiciliés sur ces départements,
- et d'autre part par la présence de 2 GE animation et sports ayant développé une activité importante depuis de nombreuses années.



N.B.

Pour rappel, nous n'avons pas de données précises sur les emplois de 4 des 5 GE « sport » du département du Lot. Cependant, nous savons que ces 4 GE regroupent un nombre important d'emplois, qui classerait le département du Lot dans les 3 premiers départements de la Région en matière d'emplois pour les GE « sport ».

DÉTAILS POUR LES DIFFÉRENTS TYPES DE CONTRATS :

Ces mêmes **GE animation et sport ou issus de ligues sportives Régionales**, dans l'Hérault et la Haute-Garonne, regroupent **plus de 80 % des salariés en contrats d'apprentissage** employés par les GE « sport » de la Région.

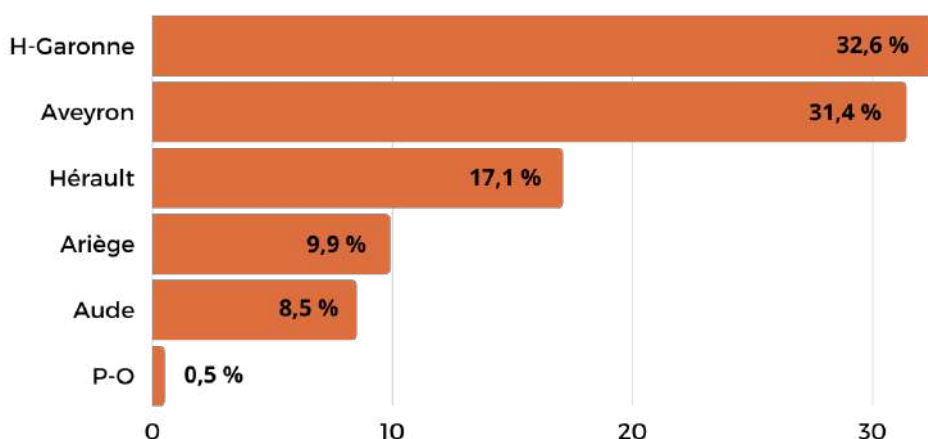
Le secteur sportif a de plus en plus recours à ce type de contrat.

Ces mêmes ratios se retrouvent ainsi au niveau des emplois durables (en ETP) qui sont majoritairement employés par les GE des 2 départements : Haute-Garonne et Hérault (64 % des emplois durables). De plus, ces 2 départements regroupent la quasi-totalité des CDD (en ETP) de la Région (85 %).

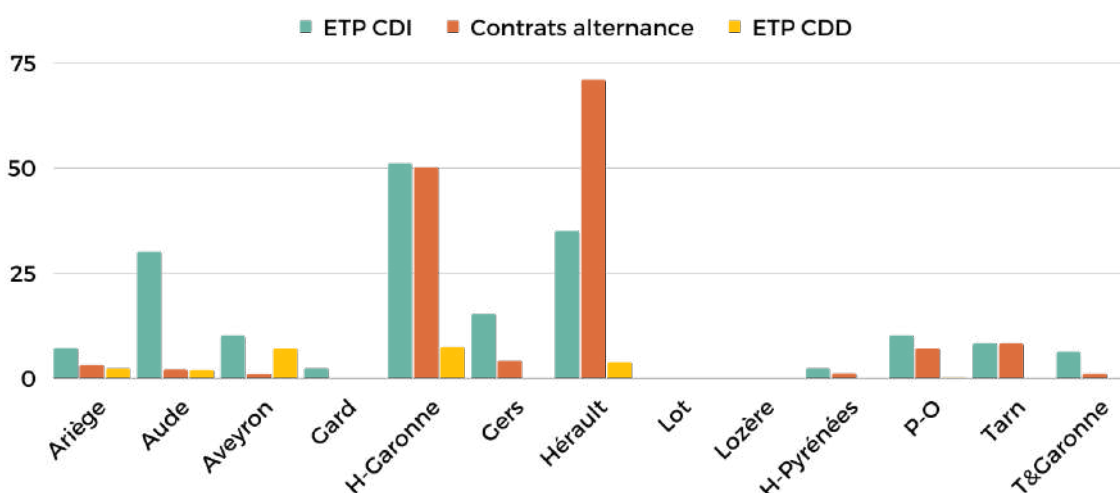
En ce qui concerne les **emplois en CDD**, seuls les **GE de 6 départements** font appel à ce type de contrat.

Ces salariés sont quasi exclusivement embauchés par les GE animation et sports présents sur ces 6 départements (sauf 4 emplois sur les 215 CDD) avec une moyenne de 3.6 heures par semaine par poste. Ce sont soit des contrats de très courte durée, soit des contrats pour un nombre d'heures très faible.

Répartition des emplois en CDD dans les GE "sport" par départements (en ETP)



Nombre d'emplois (ETP) en GE "sport" par type de contrats par département



SCHEMA SYNTHETIQUE REGIONAL

N.B.

Pour rappel, nous n'avons pas de données précises sur les emplois de 4 des 5 GE « sport » du département du Lot. Cependant, nous savons que ces 4 GE regroupent un nombre important d'emplois, qui classerait le département du Lot dans les 3 premiers départements de la Région en matière d'emplois pour les GE « sport ».

FOCUS SUR LES CONTRATS EN ALTERNANCE : LA DYNAMIQUE SE CONFIRME POUR L'EMPLOI EN GE « SPORT »

N.B. Les contrats en alternance (*contrats de professionnalisation et contrats d'apprentissage*), sont des dispositifs de formation initiale ou continue, en CDD et parfois en CDI qui alternent entre formation théorique et pratique en entreprise. Les formations proposées préparent à l'acquisition d'un diplôme ou d'un titre qualifiant à finalité professionnelle inscrite au Répertoire National des Certifications Professionnelles.

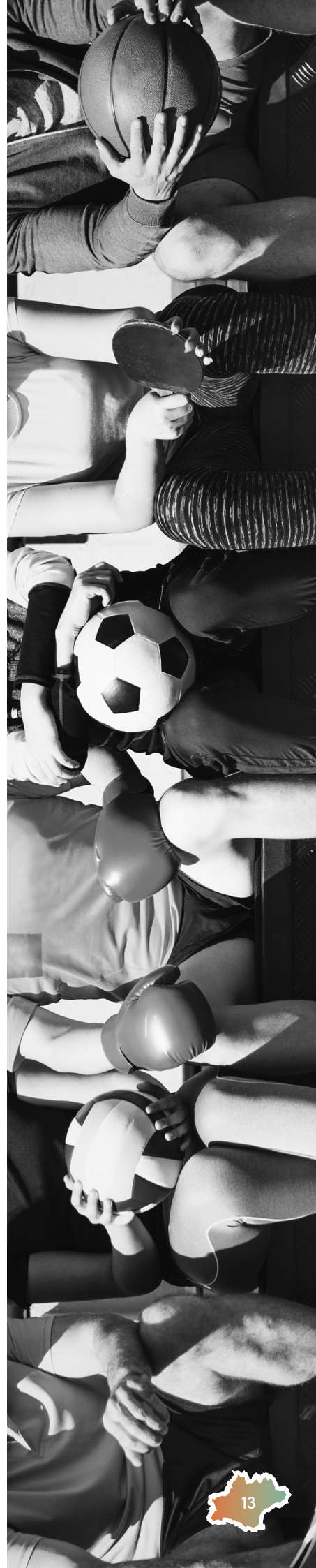
Présents depuis plusieurs années au sein des Groupements d'Employeurs, **les contrats en alternance ont vu leur nombre augmenter régulièrement ces dernières années**, aidés par des politiques publiques attractives et incitatives.

Par rapport à l'année dernière, **le nombre de contrat en alternance en GE « sport » a augmenté de 38 %** et il a été **multiplié par 10 depuis 2017** ! De plus, les contrats d'apprentissage des GE « sport » représentent 98 % des contrats d'apprentissage des GE non-marchands et 80 % de ceux de l'ensemble des GE de la Région.

Face à cette forte augmentation, le sujet de l'alternance et son appropriation par les GE « sport » de la Région sera à étudier plus précisément dans les années à venir, en collaboration avec les acteurs de la formation (*CFA notamment*).

Les contrats en alternance des GE « sport » sont des **contrats d'apprentissage pour 93 % d'entre eux**. En effet, ce type de contrat s'est fortement développé depuis plusieurs années au sein des GE sportifs de la Région et sont employés majoritairement par les GE Animation et sport (pour 60 % d'entre eux) et par les GE sportif de ligue d'envergure régionale.

Ils sont embauchés principalement sur des **parcours de formation BPJEPS APT** (*Activité Physique pour Tous*) ou **BPJEPS/DEJEPS** de la discipline du GE (*mono-sport*), mais également sur des formations en communication ou administrative.



IV – QUELLE PART POUR L'EMPLOI DES GE « SPORT » AU SEIN DE L'ENSEMBLE GE D'OCCITANIE ?

PAR RAPPORT À L'ENSEMBLE DES GE DE LA RÉGION

- Les **GE « sport »** représentent **16 % des emplois en GE** et **18 % des ETP** employés au sein tous les GE.
- Les **emplois en CDI des GE « sport »** représentent **plus d'un tiers (35 %) du total d'emplois en CDI** en GE et 26 % du total des ETP en CDI des GE de la Région.
- Les emplois en **alternance** (*apprentissage et professionnalisation confondus*) des GE « sport » représentent **plus d'un tiers (35 %) du total des emplois en alternance** des GE de la Région. *Cependant, les emplois en apprentissage spécifiquement sont fortement représentés au sein des GE « sport » puisque 80 % des apprentis présents dans les GE de la Région sont employés au sein de ce type de GE.*
- Enfin, les **emplois en CDD des GE « sport »** sont **marginiaux** au sein de l'ensemble des GE de la Région (*7 % du total d'emplois en CDD des GE régionaux*). Composés de contrats ayant un nombre d'heure réduit (4h par semaine en moyenne), ils représentent également moins de 3 % des ETP totaux en CDD en Région.

PAR RAPPORT À L'ENSEMBLE DES GE NON-MARCHANDS COMPOSÉS D'ASSOCIATIONS DE TOUT SECTEURS

- Les **GE « sport »** représentent **68 % des emplois** et **72 % des ETP** employés au sein de l'ensemble des GE non-marchands.
- Les **emplois en CDI des GE « sport »** comptent pour **73 % des emplois** et **65 % des ETP** de l'ensemble des CDI des GE non-marchands.
- Les salariés en **CDI** des GE « sport » sont embauchés pour un nombre d'heures plus faible que leurs homologues des GE non-marchands hors secteur sport et des GE marchands (*17h hebdomadaire, 25h et 28h respectivement*).
- Enfin, les **emplois en CDD des GE « sport »** représentent **55 % du total des emplois** en CDD et **41 % des ETP**.

AU REGARD DE CES ÉLÉMENTS COMPARATIFS,
LES GE « SPORT » MONTRENT AINSI LEUR CAPACITÉ À CRÉER
DE L'EMPLOI PÉRENNE SUR L'ENSEMBLE DE LA RÉGION.

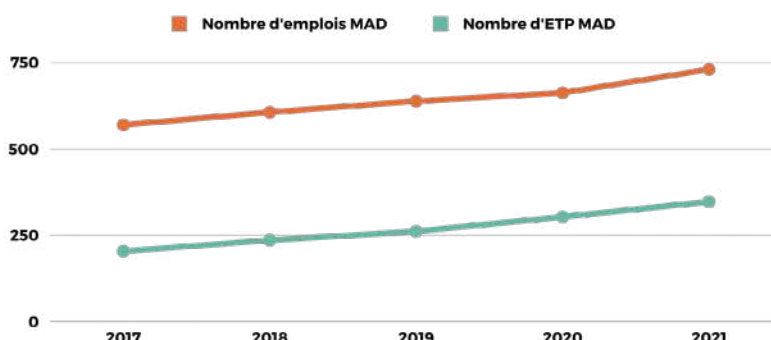
V - EVOLUTION DU NOMBRE D'EMPLOIS EN GE « SPORT » DEPUIS 2017

Depuis 2017, le nombre d'emplois en Groupements d'Employeurs « sport » n'a cessé d'augmenter.

L'évolution de nombre d'emplois ainsi que du nombre d'ETP depuis 5 ans est régulière et suit l'évolution du nombre de GE « sport » dans la Région.

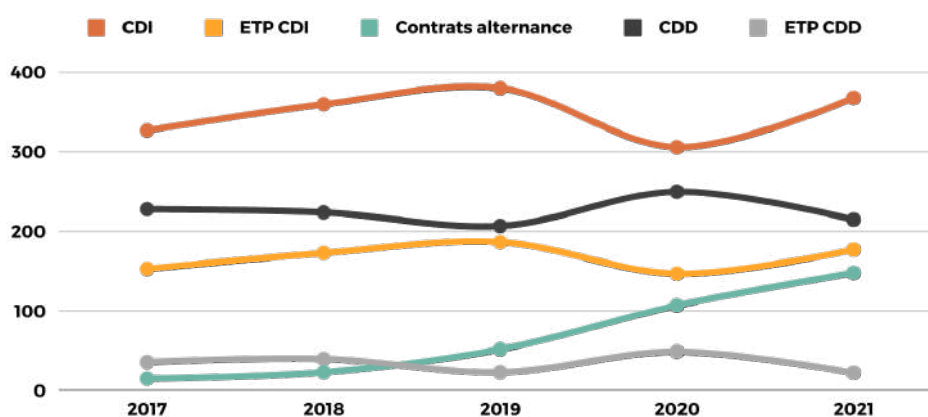
Il est à noter que malgré la baisse du nombre de GE en 2021, le nombre d'emplois autant que le nombre d'ETP des GE « sport » a continué d'évoluer régulièrement chaque année (*en moyenne + 6.5 % pour le nombre d'emplois et + 14 % pour les ETP*) et **a augmenté de 28 % en nombre et 70.5 % en ETP depuis 5 ans**. Cela peut s'expliquer par la mise en œuvre d'une stratégie concertée entre le CRGE Occitanie et les acteurs du sport visant à développer ou consolider des modèles de GE plus structurés concentrant plus d'emplois.

Evolution du nombre d'emplois et d'ETP en GE "sport" depuis 2017 en Région Occitanie



EVOLUTION PAR TYPE D'EMPLOI (CDI – CDD – ALTERNANCE) : DES VARIATIONS PLUS IMPORTANTES DEPUIS 5 ANS.

Évolution des CDI, des CDD et des contrats en alternance en GE "sport" depuis 2017 en Région Occitanie



Concernant les salariés en CDI, leur nombre a augmenté régulièrement jusqu'en 2020 ou une baisse importante peut être observée (- 20 %). Cette baisse est la conséquence de la crise sanitaire qui a vu les associations sportives fortement impactées dans le maintien de leurs activités.

Parallèlement, on observe une augmentation du nombre de CDD cette même année.

En 2021, les nombres de CDI et CDD semble revenir à leurs niveaux de 2019 montrant ainsi **une possible sortie de crise pour les associations sportives et les GE « sport »**.

La crise sanitaire n'a cependant pas impacté l'évolution du nombre d'emplois en alternance (*principalement des contrats d'apprentissage*) en constante augmentation depuis 5 ans. Cette croissance a pu être soutenue par des politiques incitatives et attractives, ainsi qu'une multiplication de l'offre de formation en Région.

AINSI, MALGRÉ UN IMPACT FORT DE LA CRISE SANITAIRE EN 2020 POUR LES ASSOCIATIONS SPORTIVES, LES GE SONT APPARUS COMME UN OUTIL PERMETTANT DE SAUVEGARDER L'EMPLOI AU SEIN DE CES ASSOCIATIONS.

VI - ANCIENNETÉ DES SALARIÉS EN GROUPEMENT D'EMPLOYEURS « SPORT »

L'outil groupement d'employeurs existe depuis plus de 35 ans. Nous nous sommes ainsi intéressés à l'**ancienneté des salariés des GE « sport »** recensés par le CRGE Occitanie.

Sur les **39 GE « sport »** ayant répondu à cette question, l'ancienneté la plus importante recensée auprès des salariés présents dans ces GE en 2021 est de **17 ans** dans un GE spécialisé tennis de Haute-Garonne.

On observe que les salariés ayant des anciennetés importantes font souvent parti des premiers salariés de micro-GE spécialisé sur un sport. Ces GE ont ainsi réussi à consolider durablement un emploi au sein de plusieurs clubs présents sur un même territoire.

**IL APPARAÎT AINSI POSSIBLE DE
« FAIRE CARRIÈRE »
AU SEIN D'UN GE « SPORT ».**

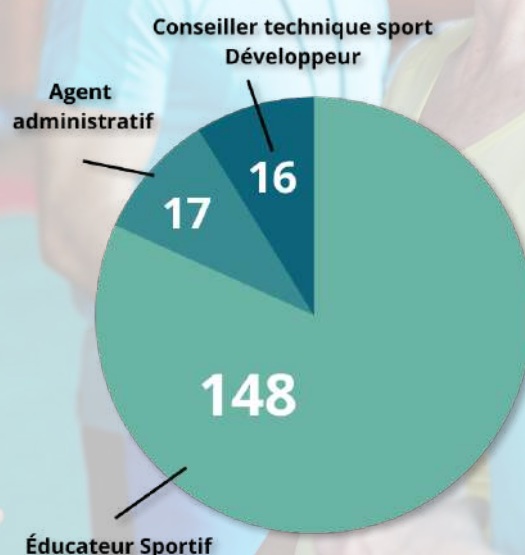
VII - LES MÉTIERS PRIVILÉGIÉS PAR LES GROUPEMENTS D'EMPLOYEURS « SPORT »

Par définition, un GE peut être amené à employer des salariés sur toutes sortes de métiers et compétences en fonction des besoins de ses adhérents, eux-mêmes issus de secteurs d'activités multiples.

Afin de mieux comprendre les besoins en compétences des adhérents des Groupements d'Employeurs, **le CRGE Occitanie a interrogé les GE « sport » de la Région sur les deux métiers principaux** (*hors contrats en alternance*) qu'ils mettent à disposition de leurs adhérents.

Sur les 49 GE « sport » interrogés, 43 ont répondu.

Parmi les métiers existants mis à disposition par les GE « sport », 3 grands profils de métiers se dégagent :



ANIMATEUR SPORTIF / ENTRAINEUR SPORTIF

Le sport étant l'activité principale des adhérents des GE « sport », il n'est pas étonnant de voir les métiers d'éducateurs et entraîneurs sportifs (diplômés ou non) prendre une place importante au sein de ce type de GE.

*Ce type de métier est ainsi majoritaire au sein de **93 %** des GE ayant répondu.*

Ces métiers regroupent **PLUS DE 148 ETP** soit près des 3/4 des ETP des GE « sport » de la Région (hors contrats en alternance) et ils sont ainsi les métiers les plus utilisés par ces GE et leurs adhérents en 2021.

ADMINISTRATIF ET RH

*Ces derniers sont employés par près de **12 % DES GE « SPORT »** répondants en tant que second métier mis à disposition de leurs adhérents après celui d'éducateur sportif.*

Ces métiers concernent des postes de secrétaire administratif ou gestionnaire de paye par exemple et ils représentent **PLUS DE 17 ETP**.

Ce type de métier reflète bien l'objet de l'outil Groupement d'Employeurs de permettre l'accès pour toutes les associations à des compétences nécessaires et mutualisables entre tous.

CONSEILLER TECHNIQUE SPORT OU DÉVELOPPEUR SPORT

Ce type de poste représente plus de **16 ETP** au sein de ces deux GE.

Ce type de métier est privilégié par deux groupements d'employeurs mono-sport d'envergure régionale afin de permettre à leurs clubs adhérents de bénéficier de ce type de compétences auxquelles ils n'auraient pu accéder seuls.

VIII – PRATIQUES DE MISE À DISPOSITION : LA MULTI-MAD DÉVELOPPÉE DANS LES GE « SPORT ».

N.B. L'outil groupement d'employeurs a pour objet la mise à disposition de salariés partagés entre plusieurs structures. Les salariés employés par les GE sont ainsi mis à disposition de plusieurs entreprises, associations et collectivités chaque semaine ou au cours de l'année en fonction de leurs besoins.

- Lorsqu'un salarié de GE est mis à disposition au sein de plusieurs entreprises adhérentes au cours de l'année, on appelle cela de la **multi-mise à disposition (multi-MAD)**.
- A l'inverse, si un salarié de GE n'est mis à disposition que d'une seule entreprise adhérente au cours de l'année, on appelle cela de la **mono-mise à disposition (mono-MAD)**.

Cette dernière n'étant pas l'essence même du GE, elle peut néanmoins être expliquée :

- Par la mise en place certains types de contrats demandés par les adhérents et ne permettant que difficilement le partage de l'emploi : les contrats en alternance notamment.
- Par des besoins spécifiques sur certaines périodes de l'année ne trouvant pas de complémentarités le reste de l'année (certains besoins saisonniers notamment).

En moyenne **74 % des salariés sont mis à disposition auprès de plusieurs structures (multi-MAD)** dans les GE « sport ».

La moyenne de la pratique de la multi-MAD sur l'ensemble des GE de la Région est de 65 %. **La mutualisation de salariés est ainsi plus courante au sein des GE « sport ».**

Cependant ces chiffres sont fortement influencés par les différentes typologies de GE « sport » (décrites à partir de la page 11).

Ainsi, les GE mono-sport dont l'activité est centrée sur un seul sport et les GE animation et sport de moins de 15 emplois ont des salariés quasiment tous en multi-mise à disposition (pour 88 % d'entre eux).

La pratique de la multi mise à disposition en baisse par rapport aux années précédentes (82 % et 87 % des salariés en multi-MAD en 2020 et 2019).



LES GROUPEMENTS D'EMPLOYEURS «SPORT» EN RÉGION OCCITANIE EN 2021

PARTIE 2 : TYPOLOGIE DES GROUPEMENTS D'EMPLOYEURS SPORT

AU SEIN DES GE « SPORT » DE LA RÉGION OCCITANIE
DEUX GRANDS GROUPES SE DISTINGUENT :



Les GE mono-sport

centrés autour d'une seule activité sportive



Les GE animation et sports

*regroupant à la fois des adhérents issus de
secteurs de l'animation et du sport*

49 GE
sport

en activité
en Région Occitanie

36 GE

GE mono-sport

13 GE

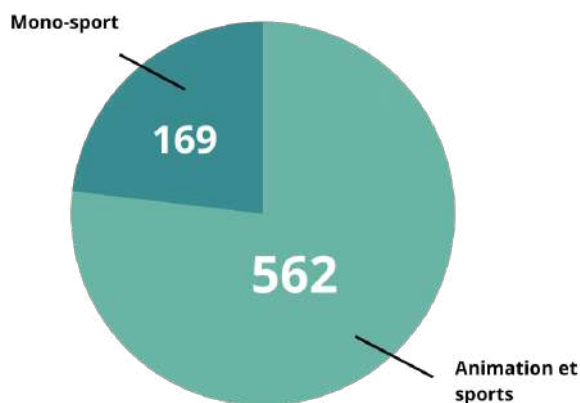
**GE animation
et sports**

Tous ont la même convention collective, celle du sport.

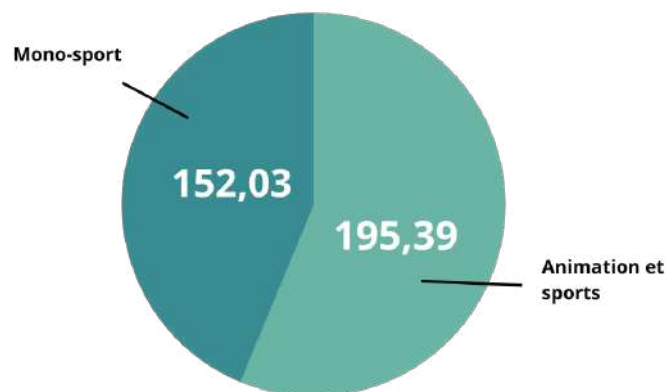
I - RÉPARTITION DES EMPLOIS PAR SECTEUR D'ACTIVITÉ : DES FONCTIONNEMENTS SPÉCIFIQUES À CHAQUE SECTEUR D'ACTIVITÉ.

Au niveau de la structuration de leurs emplois, les deux groupes de GE « sport » ont des fonctionnements bien différents :

Répartition des emplois en GE "Sport" par type de GE



Répartition des ETP en GE "Sport" par type de GE



Même s'ils sont moins nombreux, **les GE animation et sports concentrent le plus grand nombre d'emplois en Région Occitanie en 2021.**

Cependant, les emplois mis à disposition par ces mêmes GE représentent en moyenne un nombre d'heures plus faible par salarié :

- 12h par semaine pour les GE animation et sports
- 32h par semaine pour les GE mono-sport

On retrouve cette même différenciation au niveau des emplois en CDI.

En ce qui concerne les emplois en CDD, ils sont très majoritairement employés par les GE animation et sports (pour 98 % des emplois et 90 % des ETP) pour un faible nombre d'heure hebdomadaire (3h / semaine).

La répartition des emplois en alternance est plus spécifique :

Même si la répartition des emplois en alternance est plus homogène entre les deux groupes de GE (57 % des emplois en alternance sont embauchés par les GE animation et sports et 43 % par les GE mono-sport), les emplois en alternance des GE mono-sport sont quasiment tous embauchés par 4 GE mono-sport (sur les 36 que compte la Région) de plus de 15 ETP dont l'activité s'étend sur l'ensemble de la Région Occitanie ou plusieurs départements.

Aussi, **l'emploi de ce type de contrat est plutôt corrélé à la taille du GE plutôt qu'à son secteur d'activité.**

Par rapport à 2020, les GE mono-sport ont fortement pesé sur l'évolution du nombre d'ETP en GE « sport » avec une augmentation de **152 % de leurs emplois en ETP.**

Cette évolution résulte de l'augmentation des emplois en CDI (+35 %) et des contrats en alternance (+88 %) employés par ces GE.

Au sein des GE animation et sports, l'emploi global est resté stable par rapport à l'année dernière avec une légère augmentation, autant du nombre d'emplois que d'ETP.

On observe une **diminution du nombre de CDD (-32 %)** et une forte diminution du nombre d'heures hebdomadaires proposées pour ce type de contrat (13h en 2020 pour 3h en 2021).

A l'inverse les GE animation et sports ont fortement investi dans l'emploi en alternance en 2021 dont le nombre a été **multiplié par 7.**

II – CLASSIFICATION DES GROUPEMENTS D'EMPLOYEURS « SPORT » DE LA RÉGION

Pour arriver à une typologie représentative des GE de la Région, le CRGE Occitanie a classé les GE de la Région qu'il a recensé selon plusieurs critères, en prenant également en compte les travaux du Conseil Economique Social et Environnemental (CESE) menés en 2018 sur l'outil GE en France :

- Le nombre de salariés et d'adhérents du GE
- Le potentiel de développement du GE
- La nature du projet associatif du GE
- La composition des adhérents

TROIS CATÉGORIES DE GE SONT AINSI REPRÉSENTÉES :

LES GE DE SYNTHÈSE

En tant que guichets uniques de l'emploi, ils ont pour objectif de **transformer l'emploi à temps partiel ou saisonnier en emplois mutualisés à temps plein** et sont ancrés dans une **logique de développement territoriale et souvent multisectorielle**.

Ces GE à fort potentiel de développement ont généralement dès leur première année, un ou plusieurs animateurs pour déployer leur action.

LES GE PREMIERS PAS

Centrés le plus souvent sur **un seul secteur d'activité**, ils sont inscrits dans une **dynamique de développement sur le long terme** et ont un **potentiel de développement initial moins important que les GE de synthèse**. Ils ont pour volonté de pérenniser l'activité de leurs adhérents par la mutualisation d'emploi.

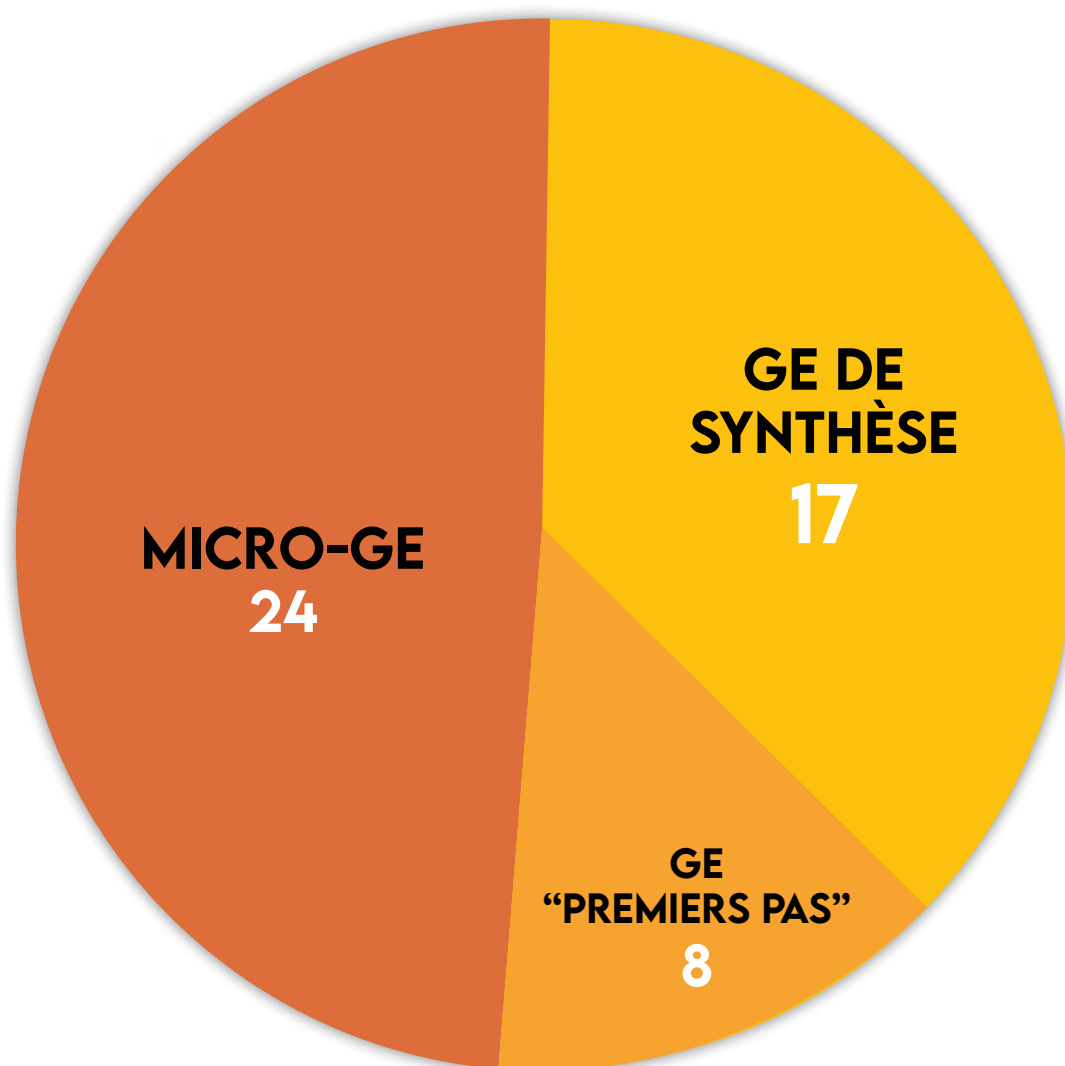
Ces GE sont portés et animés par leurs adhérents bénévoles ou par une contribution volontaire d'un partenaire souvent à l'origine de la création du GE.

LES MICROS-GE

Ces GE, centrés sur un **groupe restreint d'adhérents**, viennent **sécuriser un emploi** (milieu associatif) et ont souvent été **créés autour d'un objectif précis**. Ces GE **n'ont pas vocation à se développer** et le GE est ici un simple outil de gestion RH.

Tous les GE, au cours de leur développement, peuvent changer de catégorie et évoluer vers le GE de synthèse.

CLASSIFICATION DES GROUPEMENTS D'EMPLOYEURS

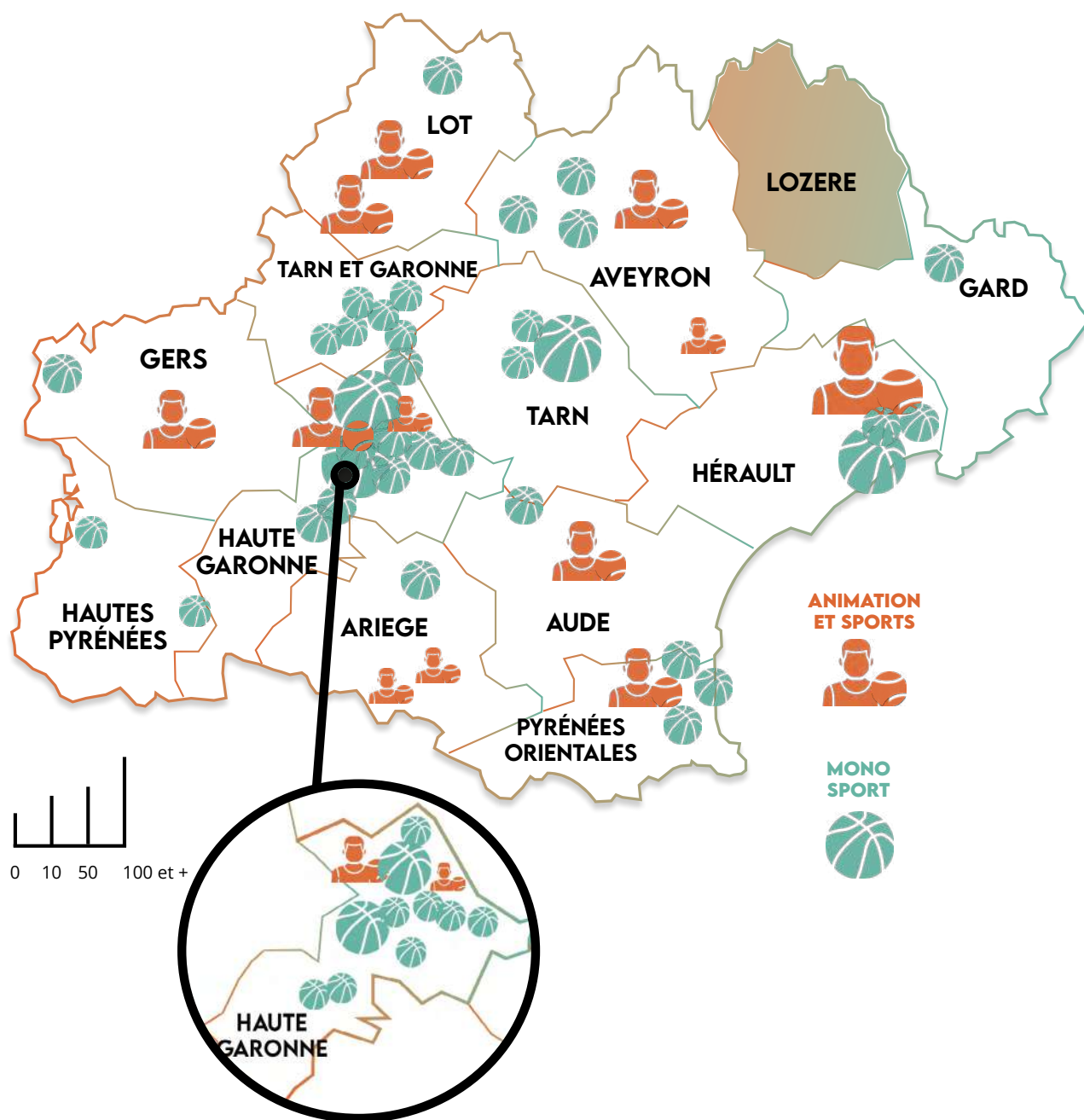


Au sein de la Région Occitanie en 2021, on compte une **majorité de micro-GE au sein des GE sports** (*la moitié d'entre eux*). Ces GE ont tous moins de 3 salariés et sont des GE mono-sport.

A l'opposé, les GE de synthèse sont tous des GE de plus de 10 salariés, soit des GE animation et sport, soit des GE mono-sport à vocation régionale ou interdépartementale.

LES GROUPEMENTS D'EMPLOYEURS « SPORT » DE LA RÉGION OCCITANIE

Classés par taille (ETP) et par secteurs d'activité

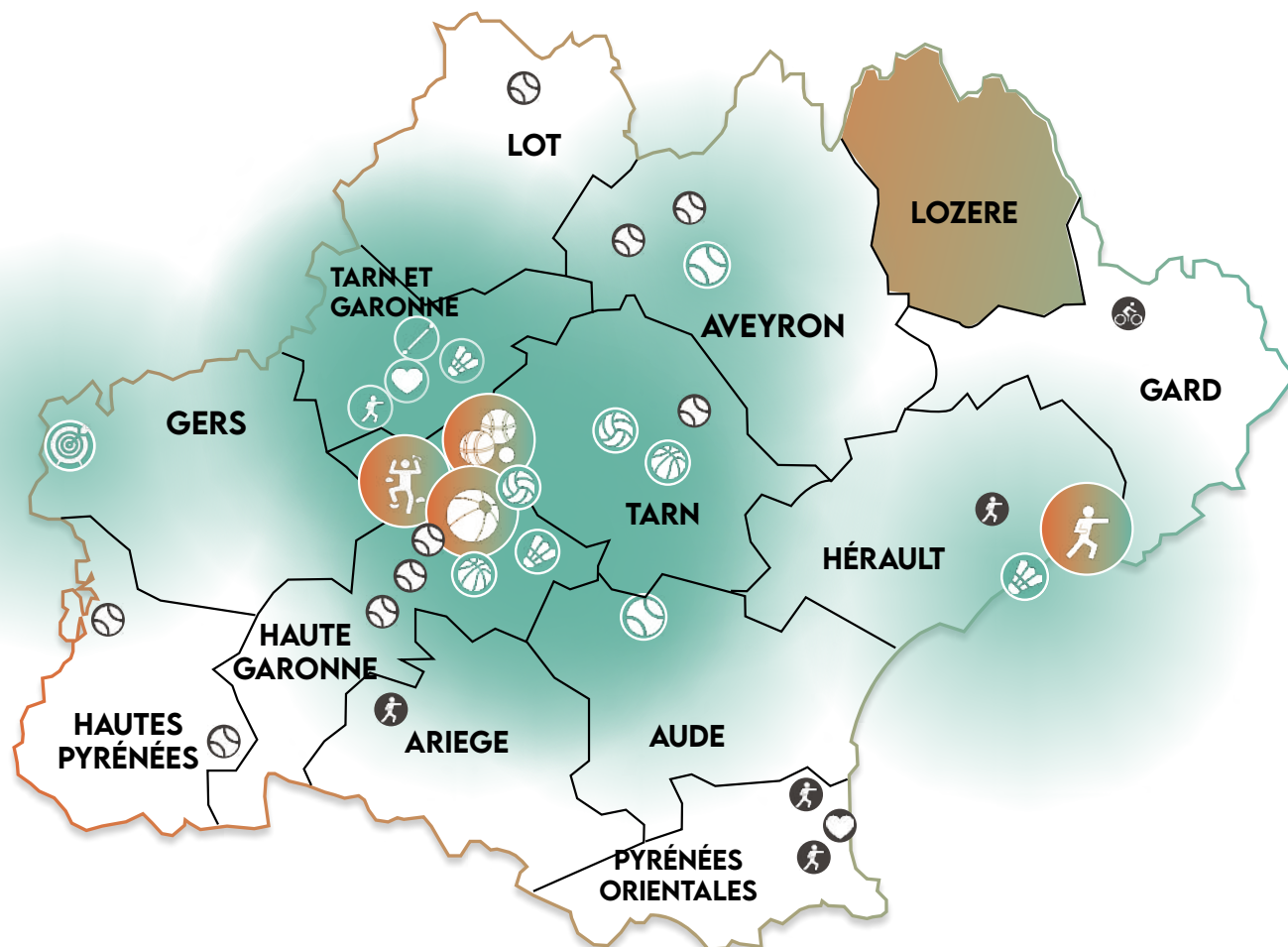


Fortement représentés au sein de la région, les Groupements d'Employeurs « sport » sont présents sur tous les départements sauf celui de la Lozère.

Néanmoins, les départements du Gard, de la Lozère, des Hautes-Pyrénées, du Tarn et du Tarn-et-Garonne ne comptent aucun GE animation et sports pouvant répondre à tout type de demande.

Sur ces départements, les clubs sportifs, s'ils n'ont pas de GE correspondant à leur discipline, doivent se retourner vers les GE non-marchands hors sport lorsqu'ils existent.

LES GROUPEMENTS D'EMPLOYEURS « MONO SPORT » DE LA RÉGION OCCITANIE



 Sport boules

 Sport de combat

 Sport Santé

 **Zone d'action :**
Communale et
Inter-communale

 **Zone d'action :**
Départementale et
Inter-départementale

 **Zone d'action :**
Régionale

 Natation

 Badminton

 Twirling

 Tir à l'arc

 Escalade

 Volley

 Handball

 Tennis

 Basket

Les 4 GE Régionaux :

- GE Occitanie Handball (31)
- GE Montagne Escalade (31)
- GE Sport-Boules Occitanie (GESBO) (31)
- GE Judo Occitanie (34)

Au sein de la Région Occitanie, une part importante des disciplines sportives sont couvertes par un ou plusieurs GE à vocation départementale ou régionale.



SYNTHÈSE DES TYPOLOGIES DES GE «SPORT» DE LA RÉGION

DES STRATÉGIES DIFFÉRENTES MAIS COMPLÉMENTAIRES



En prenant en compte l'ensemble des critères composant les GE « sport » de la Région Occitanie, **4 grands types de GE « sport » se dégagent :**

LES MICRO-GE MONO-SPORT

Ce sont des **GE de petite taille** (*micro-GE de 3 salariés ou moins*) centrés sur **un seul sport**. Ils font partie des **plus anciens GE sport de la Région** (60 % créés avant 2010) et cumulent les **plus grandes anciennetés** parmi leurs salariés.

LES GE MONO-SPORT DÉPARTEMENTAUX / RÉGIONAUX « DE LIGUE »

GE centrés sur **un seul sport**, leur création a été impulsée par un Comité départemental ou une ligue régionale. Ce sont majoritairement des **GE de synthèse** (60 % d'entre eux) ou des **GE premiers pas** lorsqu'ils sont récents.

LES GE ANIMATION ET SPORTS TYPE PSL

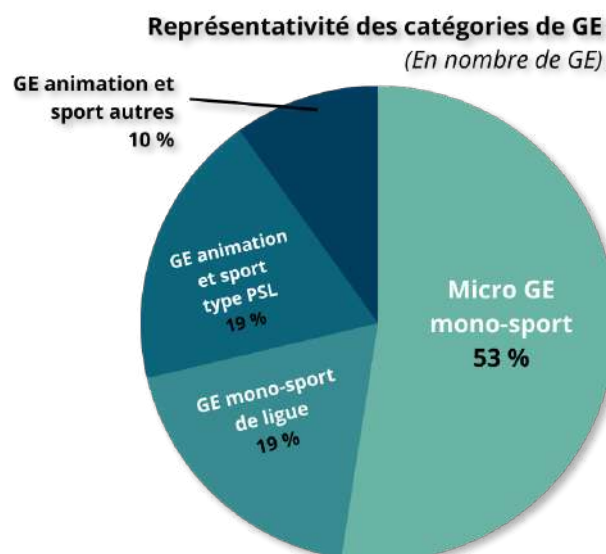
Les GE animation et sports de ce type sont des **GE de synthèse** issus des **associations Profession Sport** de leur territoire qui sont à l'initiative de leur création.

LES GE AUTRES ANIMATION ET SPORTS

Ces **GE de synthèse** issus de diverses initiatives regroupent autant des **associations sportives** que des **associations d'autres secteurs d'activité** pour répondre à leurs besoins en compétences.

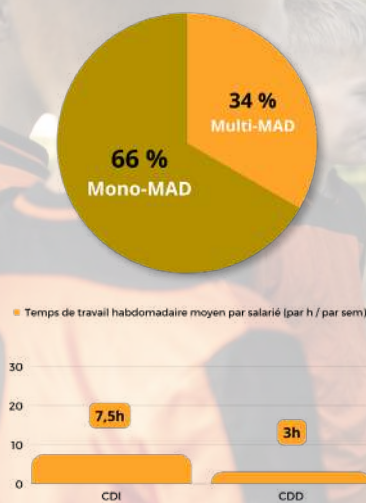
Les **micro-GE mono-sport** représentent la **moitié des GE « sport » de la Région** et sont donc les plus nombreux, mais ils ne représentent que 10 % des ETP mis à disposition par les GE « Sport » de la Région.

Suivent ensuite les **GE animation et sports** autres avec 18 % des ETP de l'ensemble des GE « sports », les **GE mono-sport de ligues ou comités** avec 33 % des ETP, et les **GE animation et sports type PSL** avec 38 % des ETP.



LES GE ANIMATION ET SPORTS TYPE PSL

TEMPS DE TRAVAIL
HEBDOMADAIRE ET MULTI-MAD



TYPE DE GESTION

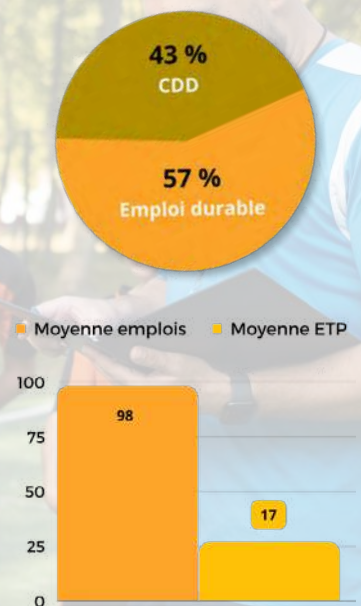
Pour leur gestion et animation, les GE animation et sports type PSL emploient :

- soit **un ou plusieurs salariés**,
- soit c'est l'**association PSL** à laquelle ils sont associés qui s'occupe de ces fonctions.

NOMBRE D'ADHÉRENTS

Ils ont en moyenne :
76 adhérents

LES EMPLOIS

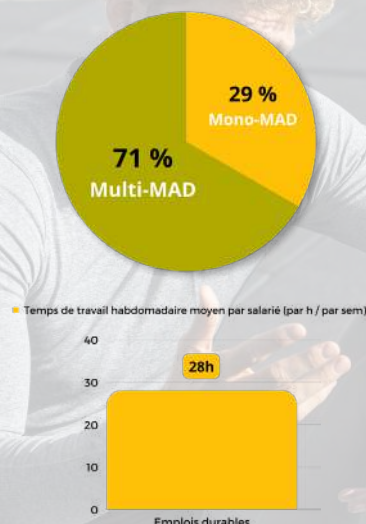


ACTION ET DÉVELOPPEMENT

Les GE animation et sports de type PSL répondent à un besoin spécifique de leurs adhérents sur des **temps de travail réduits** sur lequel ils sont capable d'apporter une **réponse rapide**. Ils ont également développé depuis peu un **volet apprentissage** pour leurs adhérents.

LES GE AUTRES ANIMATION ET SPORTS

TEMPS DE TRAVAIL
HEBDOMADAIRE ET MULTI-MAD



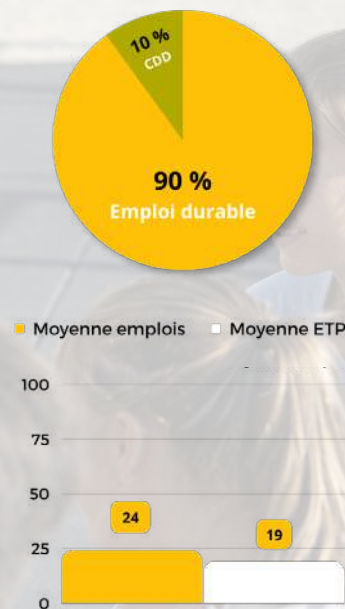
TYPE DE GESTION

Pour la gestion et l'animation du GE, tous **emploient entre 1 et 3 salariés**.

NOMBRE D'ADHÉRENTS

Ils ont en moyenne :
37 adhérents

LES EMPLOIS



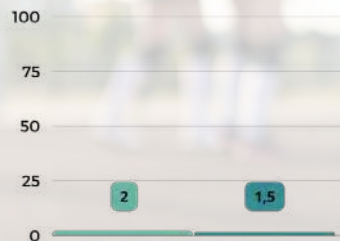
ACTION ET DÉVELOPPEMENT

Les autres GE animation et sports apparaissent comme **les référents en emploi partagé de leur territoire**, autant pour les associations sportives que pour les associations d'autres secteurs d'activité.

LES EMPLOIS

100 %
CDI

■ Moyenne emplois ■ Moyenne ETP



TYPE DE GESTION

Ils sont principalement
gérés *par leurs adhérents*
(79 %).

NOMBRE D'ADHÉRENTS

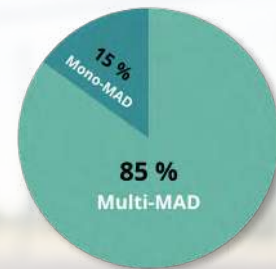
Ils ont en moyenne :
3 adhérents

ACTION ET DÉVELOPPEMENT

Les micro-GE mono-sport n'ont **aucun souhait de se développer**, mais ont permis de **consolider durablement un emploi** au sein de plusieurs clubs présents sur des communes voisines.

LES MICRO-GE MONO-SPORT

TEMPS DE TRAVAIL HEBDOMADAIRE ET MULTI-MISE À DISPOSITION



■ Temps de travail hebdomadaire moyen par salarié (par h / par sem)

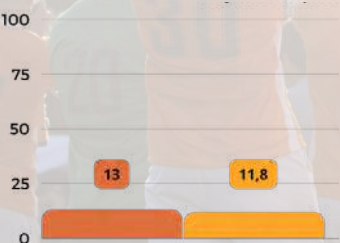


LES GE MONO-SPORT DÉPARTEMENTAUX / RÉGIONAUX

LES EMPLOIS



■ Moyenne emplois ■ Moyenne ETP



TYPE DE GESTION

Le **Comité départemental**
ou la ligue régionale à
l'impulsion de la création du
GE prend généralement en
charge la gestion du GE.

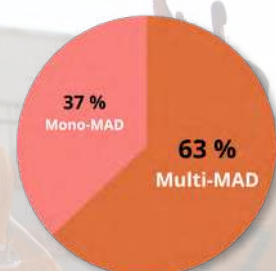
NOMBRE D'ADHÉRENTS

Ils ont en moyenne :
12 adhérents

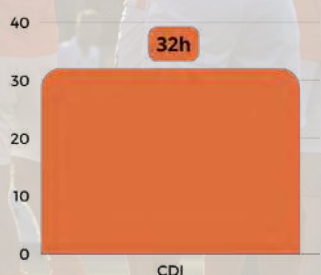
ACTION ET DÉVELOPPEMENT

Les GE mono-sport de ligues et comités proposent des **ressources humaines partagées à l'ensemble des clubs de leur sport sur leur territoire** et certains ont développé des ressources complémentaires telles que l'**apprentissage**.

TEMPS DE TRAVAIL HEBDOMADAIRE ET MULTI-MISE À DISPOSITION



■ Temps de travail hebdomadaire moyen par salarié (par h / par sem)



VI - NOMBRE D'UTILISATEURS : DE GRANDES DISPARITÉS SELON LE TYPE DE GE

Les **49 GE « sport » de la Région** recensés par le CRGE Occitanie cumulent **829 adhérents**, majoritairement des *clubs sportifs*, mais également des associations ou des collectivités.

Un GE « sport » a en moyenne **15 structures adhérentes**.

Pour autant, 67 % des GE « sport » ont moins de 10 adhérents et plus de la moitié des GE ont moins de 5 adhérents.

Les GE mono-sport sont ceux qui ont le moins d'adhérent avec en moyenne 5 adhérents.

Les **GE qui regroupent le plus d'adhérents sont des GE animation et sports** qui ont en moyenne 49 adhérents. Tous ont plus de 15 adhérents et un GE dépasse même 150 adhérents.



VII - GESTION ET ANIMATION DES GE « SPORT » DE LA RÉGION

N.B.

Pour animer et développer leur activité, les GE de la Région ont la possibilité d'employer des salariés dits « permanents » qui ne sont pas mis à disposition de leurs adhérents ou qui ne sont que partiellement mis à disposition. Ces salariés ont généralement en charge une ou plusieurs des fonctions suivantes :

- La gestion RH du GE (paye, recrutement, contrats, mutuelle, MAD),
- la gestion des mises à dispositions,
- le développement commercial du GE,
- et également l'animation de la vie associative du GE et le lien avec les adhérents.

En 2021, sur les 49 GE « sport », seuls **9 GE ont un ou plusieurs salariés permanent** (soit 18 % d'entre eux (majoritairement animation et sport)).

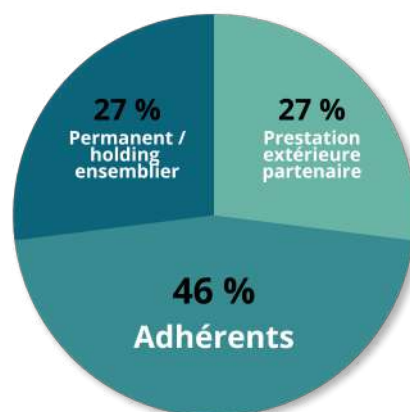
L'animation et la gestion de ces 9 GE est assurée par **19 salariés permanents** pour 10.5 ETP.

Ces derniers sont majoritairement **employés en CDI** et travaillent en moyenne 19.5h/semaine.

En groupement d'employeurs, c'est généralement le nombre de salariés mis à disposition qui définit la possibilité d'embauche d'un salarié permanent :

- **Les GE qui emploient un permanent (à mi-temps ou plus) ont tous au minimum 10 salariés MAD.** Les salariés permanents qui ne sont pas à temps plein sur leur poste d'animation du GE complètent généralement leur temps de travail en étant mis à disposition d'un ou plusieurs adhérents du GE.
- **Les GE dont la gestion est assurée uniquement par leurs adhérents ont tous 3 salariés ou moins.** Cela montre que la gestion d'un nombre plus important de salariés nécessite des compétences spécifiques qui peuvent être apportées soit par une prestation externe ou par l'embauche d'un salarié permanent.

Type de gestion au sein des GE "Sport"



La gestion et le développement du GE selon le type de GE « sport » :

Pour les GE mono-sport, la gestion et l'animation est assurée :

- soit par les adhérents (pour les GE mono-sport de petite taille).
- soit par un prestataire, tête de réseau (généralement la ligue ou le comité dudit sport),

Pour les GE animation et sports, la gestion et l'animation est assurée :

- soit par un ou plusieurs salariés permanents (pour la moitié d'entre eux),
- soit l'appui d'un partenaire fondateur du GE ou d'un ensemblier

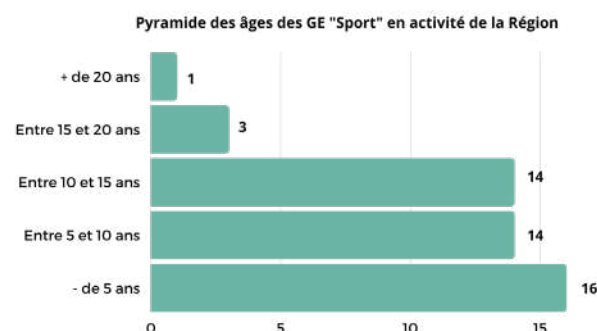
VIII - LES GE « SPORT » DE LA RÉGION : QUELLE LONGÉVITÉ ?

L'outil groupement d'employeurs est un dispositif créé en 1985.

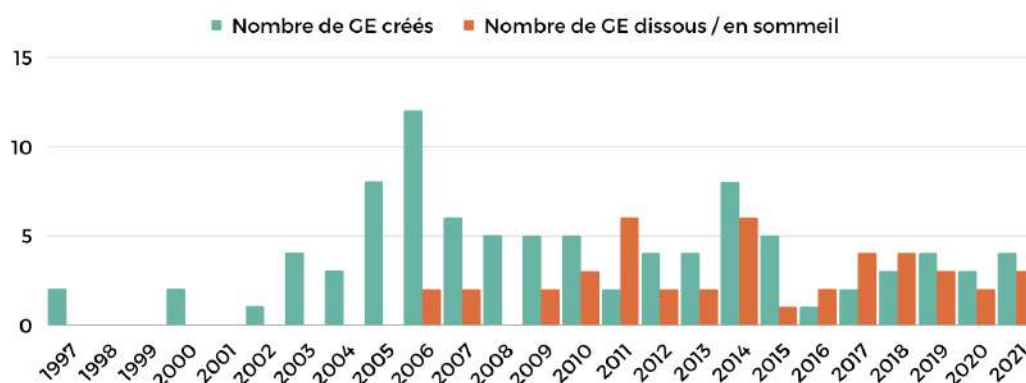
En tant qu'outil RH « vivant », les Groupements d'Employeurs se créent, se développent et peuvent également cesser leur activité et être dissouts. Nous nous sommes intéressés à la longévité des GE « sport », ainsi qu'aux raisons ayant pu amener ces GE à arrêter leur activité.

LE GE, UN OUTIL DURABLE

Les GE « sport » de la Région Occitanie encore en activité en 2021 ont **en moyenne 10 ans d'existence**. 4 GE « sport » situés dans l'Ariège, le Lot et les Pyrénées-Orientales dépassent les 15 années d'existence.



CRÉATION ET DISSOLUTION DES GE «SPORT» : UN CYCLE DE VIE ET DES CHANGEMENTS DE MODÈLES



N.B. Le graphique ne reflète pas l'évolution du nombre de GE en activité en temps réel car la date de dissolution d'un GE n'est pas forcément la même que celle de l'arrêt de son activité (mise en sommeil).

Depuis 1997, le CRGE Occitanie connaît l'existence de :

- **93 GE** « sport » ayant été créés au sein de la Région Occitanie,
- **44 GE** « sport » dont l'activité s'est arrêtée (GE dissout ou en sommeil) lors des 20 dernières années, dont 26 d'entre eux étaient des GE centrés sur l'activité tennis (représentant 60 % de ces GE dissouts).

Ces 44 GE ont eu une durée d'existence moyenne de 6.5 ans.

On observe qu'une forte activité de création a eu lieu entre les années 2005 et 2010, période pendant laquelle la plupart des GE spécialisés tennis ont vu le jour, suite à l'impulsion d'une politique de création d'emplois mutualisés par la Ligue de Tennis Occitanie et les Comités Départementaux.

En 2014 et 2015 ce sont les Ligues et Comités des autres sports qui se sont emparés de l'outil GE et ont contribué à le développer au sein de la Région.

L'augmentation du nombre de créations de GE sur cette période (2005-2015) est liée au développement des politiques publiques ayant eu lieu pendant la même période.

Les GE Animation et Sport ont été créés régulièrement depuis 2008 par les Associations Profession Sport ou par la diversification de GE mono-sport dans presque tous les départements de la Région.

Après 2016 le CRGE Occitanie a accompagné les acteurs du sport à la fois dans la consolidation de l'activité des GE existants et dans la création de GE synthèse à vocation territoriale.

Concernant les 44 GE ayant été dissout ou mis en sommeil, les raisons généralement évoquées pour l'arrêt de leur activité sont :

- Le développement de l'activité d'un des adhérents ou la fusion de 2 adhérents du GE. Dans cette situation le ou les salariés du GE ont généralement été embauchés par l'adhérent dont l'activité s'est développée, ayant besoin d'un employé à temps plein.
- Le manque de projet de développement, autant sur le projet associatif que sur la gestion financière n'ayant pu leur permettre de consolider leur activité pouvant être la conséquence d'un manque de passage de relais entre les dirigeants et/ou adhérents du GE.

Lors de l'arrêt d'un GE, la plupart des salariés retrouvent une solution professionnelle :

- Soit ils sont embauchés par un des adhérents ou une autre entreprise du secteur,
- soit ils reprennent un parcours de formation (parfois proposé en amont par le GE),
- soit ils mettent en œuvre leurs propres projets professionnels en mettant à profit l'expérience acquise au sein du GE (auto-entrepreneuriat, création d'activité, ...).

Quelles que soient les raisons de l'arrêt de ces GE, leurs adhérents ont pu être sensibilisés à des pratiques d'emploi plus durable au sein du GE.

Ainsi, le GE apparaît souvent comme une étape dans la professionnalisation des structures qui y font appel, notamment les associations non-employeuses.

L'outil Groupement d'Employeurs apparaît ainsi comme un outil pérenne pouvant s'inscrire dans des stratégies de stabilisation ou de développement de l'emploi de longue durée pour les associations sportives.

ANNEXES

METHODOLOGIE

Le CRGE Occitanie, en collaboration étroite avec ses partenaires de l'emploi (*URSSAF Midi-Pyrénées et Languedoc-Roussillon, Pôle Emploi, CRESS Occitanie, ARACT Occitanie*), suit l'évolution et la structuration de l'Emploi en groupements d'employeurs en région. L'objectif de ce travail est de réaliser à la fois un panorama de l'activité des GE de la région et d'étudier l'évolution des fonctionnements RH de l'outil GE sur la Région Occitanie.

Le résultat de cette action est concrétisé par la réalisation d'un **Rapport Statistique annuel et d'une plaquette**.

Pour ce faire, un recensement quantitatif des emplois des GE est réalisé le 1^{er} semestre de chaque année auprès de l'ensemble des GE de la Région. Les chiffres emplois qui sont demandés individuellement sont **intégrés à un ensemble de données au niveau départemental et régional**.

Les données récoltées ne sont **JAMAIS** utilisées individuellement afin de *respecter le secret statistique*. D'autre part, aucun GE n'est nommé à titre individuel dans le rapport ou la plaquette.

IL EXISTE TROIS GRANDES CATÉGORIES DE GROUPEMENTS D'EMPLOYEURS :

- Ceux relevant du régime général (URSSAF) dont les adhérents peuvent être des associations (GE Non-marchands) ou des entreprises (GE Marchands). Les collectivités peuvent également adhérer à ces GE ;
- Ceux relevant du régime agricole (MSA), les GE agricoles ;
- Ceux relevant du secteur de l'insertion et de la qualification (GEIQ), gérés par la Fédération Nationale des GEIQ.

Ce rapport se concentre sur les GE affiliés à l'URSSAF hors GEIQ.
(les GE agricoles et les GEIQ ayant leurs propres organisations.)

METHODOLOGIE

LES DONNÉES DE CE RAPPORT PROVIENNENT AINSI DE 2 SOURCES D'INFORMATIONS :

- Les données collectées par les URSSAF Languedoc-Roussillon et Midi-Pyrénées à partir du code APE 7830Z : Mise à disposition de ressources humaines ;
- Les données collectées au quotidien par le CRGE Occitanie et à partir du recensement annuel (tout code APE confondu).

Ces deux lots de données sont assemblés et retravaillés, nous permettant d'estimer le nombre de Groupements d'Employeurs de la Région.

Ainsi, les éléments présentés auprès de ce rapport *ne représentent PAS la totalité* des Groupements d'Employeurs et d'emplois en GE de la région Occitanie :

- *Les GE n'ayant pas le code APE 7830Z* (et les emplois qu'ils génèrent) ne sont pas recensés par l'URSSAF et certains ne sont pas connus du CRGE Occitanie ;
- *La donnée « ETP »* (Equivalent Temps Plein) n'est pas connue des URSSAF LR et MP. Cette information n'est recensée que pour les GE connus par le CRGE Occitanie. Une estimation est réalisée pour les données en CDD < 1 mois de l'URSSAF.

Le Rapport Statistique annuel ainsi que la plaquette sont diffusés auprès des adhérents du CRGE Occitanie ainsi qu'auprès des partenaires opérationnels et publics du CRGE.

La diffusion de ces deux éléments contribue à **faire connaître le fonctionnement de l'emploi en GE**. Egalement, elle a pour objectif, non seulement de **faire évoluer la connaissance de l'outil GE et son fonctionnement RH**, mais également de permettre d'améliorer l'accompagnement des différents acteurs qui collaborent au quotidien avec les GE de la Région.

GLOSSAIRE

CRGE :

Centre de Ressources des **G**roupements d'Employeurs.

DIRECCTE :

Direction Régionale des **E**ntreprises, de la **C**oncurrence, de la **C**onsommation, du **T**ravail et de l'**E**mloi.

ARACT :

Agence Régionale pour l'**A**mélioration des **C**onditions de **T**ravail.

CDD SAISONNIERS

Les **CDD dits « saisonniers »** regroupent les emplois en CDD embauchés pour la réalisation de travaux saisonniers agricoles ou touristiques et dont le contrat est défini comme un CDD saisonnier. Sont également intégrés à cette catégorie, les emplois recensés par l'URSSAF d'une durée de moins d'un mois.

CDD HORS SAISONNIERS

Les **CDD dits « hors saisonniers »** sont les emplois en CDD ne correspondant pas aux critères des CDD « saisonniers » soit les emplois en CDD non saisonniers et/ou d'une durée de plus d'un mois.

GE :

Groupeement d'Employeurs.

GEIQ :

Groupeement d'**E**mloyeurs pour l'**I**nsertion et la **Q**ualification :

Les GEIQ emploient principalement des salariés en contrats de professionnalisation ou d'apprentissage. Ils ont pour objectif de favoriser l'insertion des personnes éloignées du marché du travail par le développement de leurs qualifications.

GE ANIMATION ET SPORTS :

Un **G**roupeement d'**E**mloyeurs **A**nimation et **S**ports est un GE composé d'adhérents majoritairement issus du **secteur sportif** (tout types de sports) mais qui intègre également des adhérents d'autres secteurs d'activité associatifs ou des collectivités.

GE MONO- SPORT :

Un **G**roupeement d'**E**mloyeurs **mono-sport** est un GE dont les adhérents sont tous des associations sportives dont l'**activité est centrée sur un même sport ou des collectivités**.

GE ASSOCIATIF MONO-SECTEUR:

Un **G**roupeement d'**E**mloyeurs **associatif mono-secteur** est un GE dont les adhérents sont des associations dont l'**activité est centrée sur un même secteur d'activité** (culture, aide à domicile, jeunesse, ...) ou des collectivités.

GE MARCHANDS

Un **GE marchand** peut être composé d'entreprises, d'associations et/ou de collectivités. Ce type de GE intègre **au moins 1 adhérent assujetti à TVA** et il est lui-même assujetti à la TVA.

GE NON MARCHANDS

Un **GE non-marchand** est un **GE non assujetti à la TVA** et composé uniquement d'associations ou de collectivités, toutes non assujetties à TVA (non fiscalisées).

GLOSSAIRE

ENSEMBLIER

Un ensemblier est un **groupe de GE et/ou GEIQ dont l'activité est connexe**, qui travaillent régulièrement en coopération et qui **partagent plusieurs caractéristiques** qui peuvent être : *Un même secteur d'activité ; Une gestion commune (salariés permanents partagés) ; Des dirigeants communs (CA – Bureau) ; Un projet associatif commun ou interdépendant, ...*

HOLDING

Au sein des Groupements d'Employeurs, une holding peut être définie ainsi : **Une association « mère » qui a pour vocation de regrouper et mutualiser une partie de l'activité des Groupements d'Employeurs qui composent avec elle un ensemblier**. La Holding d'un groupe de GE/GEIQ peut ainsi fournir des services aux GE/GEIQ de son groupe : gestion, animation, développement, appui financier, ...

ETP

Equivalent temps plein : Un équivalent temps plein est une unité de mesure de l'emploi. **1 ETP est égal à un emploi à temps plein sur une année.**

EMPLOIS DURABLES

Les emplois durables sont définis par le CRGE Occitanie comme **une catégorie intégrant les emplois en CDI et les emplois en alternance** (contrats d'apprentissages et contrats de professionnalisation). Cette notion d'emplois durable est intégrée à la charte qualité de l'emploi du CRGE, construite avec les partenaires sociaux et l'ARACT et intégrant des indicateurs définis par la DIRECCTE.

SECTEUR D'ACTIVITÉ

Un secteur d'activité **regroupe des entreprises qui ont la même activité principale** (au regard de la nomenclature d'activité économique considérée). L'activité d'un secteur n'est donc pas tout à fait homogène et comprend des productions ou services secondaires qui relèveraient d'autres items de la nomenclature que celui du secteur considéré.

MAD

Mise à disposition : L'outil groupement d'employeurs a pour objet la mise à disposition de salariés partagés entre plusieurs structures. **Les salariés employés par les GE sont ainsi mis à disposition de plusieurs entreprises, associations et collectivités chaque semaine ou au cours de l'année en fonction de leurs besoins.**

MULTI-MAD

Lorsqu'un salarié de GE est mis à disposition au sein de plusieurs entreprises adhérentes au cours de l'année, on appelle cela de la multi-mise à disposition.

MONO-MAD

Lorsqu'un un salarié de GE n'est mis à disposition que d'une seule entreprise adhérente au cours de l'année, on appelle cela de la mono-mise à disposition.

CONTACT :

contact@crg-occitanie.fr
09 67 08 04 53

VEAS Parc 2000,
41 Rue Yves Montand,
34080 Montpellier



DIRECTEUR DE PUBLICATION :

José RAZAFIMANDIMBY
Président du CRGE Occitanie
jraza@crg-occitanie.fr

RÉDACTEUR PRINCIPAL :

David Trichard - Délégué Territorial au CRGE
Occitanie

MISE EN PAGE :

Laura Sahuc - Chargée de Communication du
CRGE Occitanie

PÉRIODICITÉ :

Ce rapport est publié une fois par an.

CRÉDITS PHOTOS :

© CRGE Occitanie
© Freepik
© Pixabay
© Pexels

NOS PARTENAIRES



NOUS CONTACTER :

www.cрге-occitanie.fr

TEL : 09 67 08 04 53

